

COMMENT SOUSCRIRE ?

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

- **Avant toute souscription**, vous devez **prendre connaissance** du **Document d'Informations Clés pour l'Investisseur** (ou DICI) et de la **documentation de présentation** des fonds.
 - La **réduction d'impôts est la contrepartie** d'un **risque de perte en capital** et d'une **durée de blocage** allant de 5 à 10 ans. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs financiers.
 - Les **réductions d'impôts** sont en grande majorité soumises au **régime de plafonnement global des niches fiscales** de 10.000 €, porté à 18.000 € pour les investissements Girardin et Sofica, et certaines ne sont pas reportables si elle ne sont pas utilisées intégralement la première année.
- * Enfin, la souscription des offres disponibles sur notre site doit faire l'objet d'une validation par un conseiller spécialisé. Pour en savoir plus consultez nos mentions légales et conditions d'utilisation sur www.reduction-impots.fr/mentions-legales/

1. Réaliser votre dossier de souscription :

- Compléter, dater et signer le **Document d'Entrée en Relation**, la **Lettre de Mission**, et la **Convention de Réception-Transmission d'Ordre** (uniquement pour les nouveaux clients de Reduction-Impots.fr)
- Compléter, dater et signer la **Fiche de Connaissance Client**. En effet, conformément aux articles L 561-5 et L561-6 du code monétaire et financier et à la 3e directive TRACFIN, nous avons le devoir en tant que **Conseiller en Investissement Financier** de vérifier l'adéquation de l'investissement projeté avec votre profil d'investisseur. Reduction-impots.fr se réserve donc le droit de refuser toute souscription n'étant manifestement pas en accord avec le profil et les intérêts du client. La validation de la souscription sera communiquée à l'investisseur via l'envoi par email d'un **Rapport écrit de Conseil**.
- Compléter et signer le **Bulletin de Souscription** et y joindre les **pièces justificatives demandées**.

2. Retourner le dossier complet à l'adresse suivante :

Reduction-Impots.fr
5 allées de Tourny
33000 Bordeaux

3. Récapitulatif des pièces à joindre lors de l'envoi :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Document d'entrée en relation | <input type="checkbox"/> Dossier de souscription |
| <input type="checkbox"/> Lettre de mission | <input type="checkbox"/> Chèque de souscription libellé à l'ordre indiqué |
| <input type="checkbox"/> Fiche de Connaissance Client | <input type="checkbox"/> Copie recto/verso d'un document d'identité valide |
| <input type="checkbox"/> Convention de RTO | <input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois |
| <input type="checkbox"/> Fiche de présentation des risques | <input type="checkbox"/> Dernier avis d'imposition |

POUR TOUTES VOS PROBLÉMATIQUES DE PLACEMENT ET DE DÉFISCALISATION

CONTACTEZ NOUS :

contact@reduction-impots.fr • 05 56 81 34 64 • 01.85.09.77.19

Retrouvez régulièrement nos dernières offres sur notre site web

www.reduction-impots.fr



COMMENT SOUSCRIRE À NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6 ?

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE

- Bulletin(s) de souscription de bons de souscription d'actions IR (BSA IR) et / ou ISF (BSA ISF)**
3 exemplaires à compléter, dater et signer par le ou les investisseur(s) concerné(s) dont 1 pour le conseiller, 1 pour l'investisseur et 1 pour Novaxia Asset Management
 - Bulletin de souscription d'actions**
3 exemplaires à compléter, dater et signer par le ou les investisseur(s) concerné(s) dont 1 pour le conseiller, 1 pour l'investisseur et 1 pour Novaxia Asset Management
 - Fiche de connaissance client**
Ce document est à compléter intégralement, à **parapher et à signer** (signature du ou des investisseurs concernés)
 - Questionnaire PPE** (Personne Politiquement Exposée) (1 exemplaire à retourner si concerné)
 - Pièce d'identité (CNI ou passeport)** en cours de validité du ou des investisseurs (cf. liste en annexe 1)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (cf. liste page suivante)
 - Relevé d'Identité Bancaire**
 - Joindre un **chèque** à l'ordre de « **Novaxia Immo Opportunité 6** » (le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel)
- OU**
- Fournir un **justificatif de virement**

RIB DU COMPTE NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6

IBAN : FR76 4097 8000 6814 6828 7000 162
BIC : BSPFFRPPXXX

ENVOI DU DOSSIER

NOVAXIA ASSET MANAGEMENT
Back Office Titres
1-3 rue des Italiens
75009 PARIS

COMMENT SOUSCRIRE À NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6 ?

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE - JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE - AU CHOIX

- Facture d'électricité ou attestation ERDF de moins de 3 mois
- Facture de gaz de moins de 3 mois
- Facture d'eau de moins de 3 mois
- Facture de téléphone **fixe** de moins de 3 mois
- Facture internet de moins de 3 mois
- Cotisation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- Avis d'imposition de moins de 3 mois
- Avis de taxe d'habitation de moins de 3 mois
- Avis de taxe foncière de moins de 3 mois
- Avis de pré-imposition de moins de 3 mois
- Document officiel des impôts si l'adresse est identique à celle mentionnée sur la pièce d'identité (1 an)
- Carte grise valide
- Si vous êtes hébergé(e) : copie recto-verso de la CNI de l'hébergeant + original d'attestation d'hébergement + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 3 mois (cf. liste ci-dessus)

1 JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ - AU CHOIX

- Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- Copie du passeport en cours de validité

Pour toute question, contactez-nous par téléphone au 01 85 08 23 04
ou par e-mail à l'adresse suivante : backoffice@novaxia-am.fr

1. MODALITÉS DE L'ÉMISSION DES BSA IR ET BSA ISF

MODALITÉS

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») en date du 6 avril 2017 a décidé de procéder à l'émission à titre gratuit de soixante millions (60.000.000) de bons de souscription d'actions (« BSA ») IR et/ou de BSA ISF donnant chacun droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle dont le prix de souscription est fixé à la valeur nominale soit un (1) euro.

Cette émission a pour objet de permettre à la Société de prendre des participations dans des sociétés aux mesures (i) de réduction et d'exonération d'ISF, respectivement prévues aux articles 885-0 V bis, 885-0 V bis B et 885 I ter du code général des impôts et (ii) de réduction d'IR prévue aux articles 199 terdecies-0 A et 199 terdecies-0 AA du code général des impôts, et qui notamment répondent à la définition de PME et exercent une activité éligible.

Si les BSA IR et/ou BSA ISF étaient intégralement souscrits et exercés, cette émission aurait pour effet de porter le capital social de la Société actuellement fixé à trente-sept mille (37.000) euros à soixante millions trente-sept mille (60.037.000) euros.

L'attention des investisseurs est portée sur leur obligation de télé-déclarer leur impôt pour bénéficier de la réduction ISF.

SOUSCRIPTION DES BSA IR et/ou BSA ISF

Les BSA IR et/ou BSA ISF sont émis et souscrits à titre gratuit. Ils sont incessibles. Le nombre minimum de BSA IR et/ou BSA ISF devant être souscrit et exercé par l'investisseur est fixé à cinq mille (5.000). Les bulletins de souscription des BSA IR et/ou BSA ISF sont reçus dans l'ordre chronologique d'arrivée, pendant une période de souscription qui débute le lendemain de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus et jusqu'au 22 décembre 2017. Dès lors qu'il y a plusieurs porteurs de BSA IR et/ou BSA ISF, ces derniers seront regroupés de plein droit en une masse par type de BSA pour la défense de leurs intérêts communs régie par les dispositions des articles L. 228-103 et suivants du code de commerce. Les premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF sont respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle.

EXERCICE DES BSA IR et/ou BSA ISF

Les bulletins de souscription et d'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF signés sont adressés à Novaxia Immo Opportunité 6 qui en transmet une copie accompagnée du mode de paiement de la souscription à CACEIS BANK, dépositaire qui encaisse la souscription sur un compte. Les BSA IR et/ou BSA ISF sont exercés sous la condition suspensive de (i) l'atteinte d'un montant minimum de souscription d'Actions d'un million huit cent soixante-quinze mille (1.875.000) euros au 13 mai 2017, (ii) de la validation des dossiers d'investissement par le service Back et middle Office de Novaxia Asset Management (sur délégation du Gérant) et (iii) de l'absence de rétractation de l'investisseur pendant le Délai de Rétractation (tel que défini ci-après). Les investisseurs seront informés de la poursuite ou de l'annulation de l'opération sur le site internet de la Société (<http://www.novaxia.fr>). En cas d'annulation, les souscriptions reçues seront remboursées sous 72h aux investisseurs. Des accusés de réception seront envoyés par e-mail (si l'information est disponible) ou courrier aux investisseurs afin de les tenir informés de la date de réception de leur dossier d'investissement. A compter de la date de validation applicable, chaque investisseur disposera d'un délai de 48 heures maximum (le « Délai de Rétractation ») pour se rétracter et demander le remboursement du montant de sa souscription par e-mail avec demande d'avis de réception à l'adresse backoffice@novaxia-am.fr.

CALENDRIER

	Date de réception du Dossier d'Investissement	Validation du Dossier d'Investissement	Délai de rétractation	Date de réalisation des investissements dans les Sociétés Éligibles
BSA IR	Personnes physiques redevables de l'IR 2018			
	Jusqu'au 22/12/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 31/12/2017
BSA ISF	Tranche n° 1 : personnes physiques redevables de l'ISF 2017 quelle que soit la valeur du patrimoine			
	Zone 1 (départements 01 à 19 et non-résidents) : Jusqu'au 17/05/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 23/05/2017
	Zone 2 (départements 20 à 49 y compris la Corse) : Jusqu'au 23/05/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 30/05/2017
	Zone 3 (départements 50 à 974/976) : Jusqu'au 30/05/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 06/06/2017
	Tranche n° 2 : Personnes physiques redevables de l'ISF 2017 dont le patrimoine est ≥ 2 570 000 €			
	Jusqu'au 09/06/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 15/06/2017
	Tranche n° 3 : Personnes physiques redevables de l'ISF 2018 quelle que soit la valeur du patrimoine			
Jusqu'au 22/12/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 31/12/2017	

1B. BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D’ACTIONS ISF (BSA ISF)

NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6
Société en Commandite par Actions
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1/3 rue des Italiens - 75009 PARIS
RCS Paris 828 821 660

IDENTIFICATION DE L’INVESTISSEUR

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

ENGAGEMENT DE L’INVESTISSEUR

Après avoir pris connaissance :

- Des conditions de l’émission de soixante (60) millions de bons de souscriptions d’actions ordinaires (« BSA ») IR et/ou BSA ISF à titre gratuit donnant droit chacun, en cas d’exercice, à la souscription d’une action ordinaire de la Société pour un montant d’un (1) euro correspondant à la valeur nominale de cette action, décidée par l’associé commandité et les associés commanditaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2017 et de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés commanditaires aux BSA IR et/ou ISF à émettre respectivement au profit des personnes physiques redevables de l’impôt sur le revenu (l’« IR ») 2018 au titre des revenus 2017 et des personnes physiques redevables de l’impôt sur la fortune (l’« ISF ») au titre des années 2017 et/ou 2018, et de la désignation des premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF, respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle, ainsi que des conditions et modalités de cette offre au public décrite dans le prospectus visé par l’Autorité des Marchés Financiers (l’« AMF ») sous le numéro 17-160 en date du 13 avril 2017 (le « Prospectus ») ;
- Des statuts de la Société, prévoyant notamment des avantages financiers particuliers au profit de Novaxia Finance (en termes de répartition inégalitaire à son profit du prix de cession de 100% des actions, du prix de rachat des actions, de dividendes/réserves et du boni de liquidation), de l’existence d’un droit de préemption au profit de Novaxia Finance et d’une promesse unilatérale de vente d’actions au profit de Novaxia Finance ;
- Des conditions me permettant de bénéficier des réductions d’ISF et/ou d’IR, en particulier la conservation de mes actions pendant une durée minimale de 5 ans, les actions souscrites bénéficiant des réductions devant être conservées jusqu’au 31 décembre de la 5ème année qui suit celle de la souscription, soit jusqu’au 31 décembre 2022.

Déclare avoir exercé depuis moins d’un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante :

Oui*

Non

*Personne Politiquement Exposée : Chef d’Etat, Membre d’un gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d’un parlement ou du Parlement européen, Membre d’une cour suprême, d’une cour constitutionnelle ou d’une haute juridiction, membre d’une Cour des Comptes, Dirigeant ou Membre de la direction d’une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, consul, Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d’une armée, Membre de la direction d’une entreprise publique, Dirigeant d’une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3ème directive de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées.

Si vous avez coché « Oui » à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE (en annexe).

1B. BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ISF (BSA ISF)

SOUSCRIPTION

Je déclare :

- souscrire bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ISF à titre gratuit conformément aux modalités d'émission décrites dans le Prospectus et dans les décisions des associés commandités et commanditaires en date du 6 avril 2017 .
- que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
- être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA ISF ;
- avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas cotés.
- être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
- que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA IR pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

En cas d'exercice des BSA IR souscrits, les frais et commissions de gestion et de distribution prélevés sur la Société sont à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 2,785% HT (soit 3,343% TTC) (TFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,083% HT (soit 1,300% TTC) (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 8 ans.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 33 % (PVD) de la plus-value réalisée par la Sociétés dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 104 %(RM)

SIGNATURE

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

Fait à Le

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Signature du ou des investisseur(s) précédée de la mention : "Bon pour souscription formelle et irrévocable de [nombre de BSA ISF] bons de souscriptions d'actions ISF".

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

2. BULLETIN DE SOUSCRIPTION D’ACTIONS NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6

NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6
Société en Commandite par Actions
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1/3 rue des Italiens - 75009 PARIS
RCS Paris 828 821 660

IDENTIFICATION DE L’INVESTISSEUR

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

ENGAGEMENT DE L’INVESTISSEUR

Après avoir pris connaissance :

- Des conditions de l’émission de soixante (60) millions de bons de souscriptions d’actions ordinaires (« BSA ») IR et/ou BSA ISF à titre gratuit donnant droit chacun, en cas d’exercice, à la souscription d’une action ordinaire de la Société pour un montant d’un (1) euro correspondant à la valeur nominale de cette action, décidée par l’associé commandité et les associés commanditaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2017 et de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés commanditaires aux BSA IR et/ou ISF à émettre respectivement au profit des personnes physiques redevables de l’impôt sur le revenu (l’« IR ») 2018 au titre des revenus 2017 et des personnes physiques redevables de l’impôt sur la fortune (l’« ISF ») au titre des années 2017 et/ou 2018, et de la désignation des premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF, respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle, ainsi que des conditions et modalités de cette offre au public décrite dans le prospectus visé par l’Autorité des Marchés Financiers (l’« AMF ») sous le numéro 17-160 en date du 13 avril 2017 (le « Prospectus ») ;
- Des statuts de la Société, prévoyant notamment des avantages financiers particuliers au profit de Novaxia Finance (en termes de répartition inégalitaire à son profit du prix de cession de 100% des actions, du prix de rachat des actions, de dividendes/réserves et du boni de liquidation), de l’existence d’un droit de préemption au profit de Novaxia Finance et d’une promesse unilatérale de vente d’actions au profit de Novaxia Finance ;
- Des conditions me permettant de bénéficier des réductions d’ISF et/ou d’IR, en particulier la conservation de mes actions pendant une durée minimale de 5 ans, les actions souscrites bénéficiant des réductions devant être conservées jusqu’au 31 décembre de la 5ème année qui suit celle de la souscription, soit jusqu’au 31 décembre 2022.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d’accès à 33 % (PVD) de la plus-value réalisée par la Société dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 104 %(RM)

2. BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6

SOUSCRIPTION

Je déclare :

- être titulaire de : BSA IR émis par la Société,
 exercer : BSA IR émis par la Société dont je suis titulaire
 être titulaire de : BSA ISF émis par la Société
 exercer : BSA ISF émis par la Société dont je suis titulaire.

- **souscrire en conséquence** : 0 actions ordinaires de la Société,
 • **libérer la somme de** : 0 euros correspondant à
 • **la souscription de** : 0 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 1,00 euro
 et avoir pris connaissance que l'exercice des BSA est soumis à la condition suspensive de la validation de mon dossier
 d'investissement par le conseil d'administration de la Société.

Ainsi, je verse un montant total de 0 €, qui comprend un montant de droits d'entrée de
 0,00 €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 7% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans la Société sont négociables.

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je consens à ce que soient prélevés sur la Société des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais
 annuel moyen (TFAM) maximal de 2,785% HT (soit 3,343% TTC) (TFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y
 compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,083% HT (soit 1,300% TTC) (TFAM_D) Les frais et commissions de
 distribution ne pourront être prélevés au-delà de 8 ans.

Par ailleurs, j'atteste que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en
 matière de placements financiers. Et Je reconnais avoir été informé de l'exercice et des modalités du délai de rétractation.

A l'appui de ma souscription, je joins soit :

- un chèque n° tiré sur la Banque à l'ordre de Novaxia Immo Opportunité 6
 un ordre irrévocable de virement bancaire sur le compte « Novaxia Immo Opportunité 6 d'un montant⁽¹⁾ de
 euros (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
 représentant la totalité de mon apport. (IBAN n° FR76 4097 8000 6814 6828 7000 162, BIC/SWIFT BSPFRPPXXX)

⁽¹⁾Le montant de la souscription correspond au nombre d'actions souscrites. L'attention de l'investisseur dont le patrimoine est inférieur à 2 570 000 €
 est attirée sur la nécessité de souscrire avant la date limite de dépôt de leur déclaration papier ou avant la date de télé-déclaration.

SIGNATURE

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié
 le cas échéant, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

Je déclare :

- que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements
financiers ;
- être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF
- avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des
investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des
PME dont les titres ne sont pas cotés.
- être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
- que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne
concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- être dans l'obligation de télé-déclarer mes impôts pour bénéficier de la réduction d'ISF ; et
- avoir connaissance qu'à défaut d'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF pour un montant de 1.875.000 le 13 mai 2017, aucun investissement
dans des sociétés éligibles permettant de bénéficier des réductions d'impôts ne pourra intervenir.

Fait à Le

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Signature du ou des investisseur(s) précédée de la mention : "Bon pour souscription formelle et irrévocable de [nombre d'actions]
actions".

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans Novaxia Immo Opportunité 6, au regard de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement ainsi que de votre situation financière et de vos objectifs. Ces informations sont nécessaires à notre démarche de société de gestion de portefeuille, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Situation professionnelle :	
Profession (si en activité) :	
Adresse fiscale :			
Adresse de correspondance si différente :			
Situation matrimoniale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e)			
Régime matrimonial : <input type="checkbox"/> Communauté légale <input type="checkbox"/> Communauté universelle <input type="checkbox"/> Séparation de biens			

VOTRE PATRIMOINE

1. Estimation globale de votre patrimoine

<input type="checkbox"/> Entre 0 et 200k €	<input type="checkbox"/> Épargne liquide %
<input type="checkbox"/> Entre 201 et 500k €	<input type="checkbox"/> Assurance vie fonds en € %
<input type="checkbox"/> Entre 501 et 800k €	<input type="checkbox"/> Parts de titres non cotés (FCPI, FIP, FCPR, PME, etc.) %
<input type="checkbox"/> Entre 801 et 1 300k €	<input type="checkbox"/> Actions / Obligations / OPCVM %
<input type="checkbox"/> Entre 1 301 et 2 570k €	<input type="checkbox"/> Résidence de jouissance %
<input type="checkbox"/> Supérieur à 2 570k €	<input type="checkbox"/> Immobilier d'investissement %

2. Vos revenus

<input type="checkbox"/> Inférieurs à 45k €	<input type="checkbox"/> Revenus professionnels %
<input type="checkbox"/> Entre 45k € et 75k €	<input type="checkbox"/> Revenus locatifs %
<input type="checkbox"/> Entre 75k € et 150k €	<input type="checkbox"/> Revenus de valeurs mobilières %
<input type="checkbox"/> Supérieurs à 150k €		

3. Vos engagements financiers (tous crédits confondus)

Entre 0 et 10k €

Entre 11 et 100k €

Entre 101k € et 300k €

Plus de 300k €

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

VOTRE CONNAISSANCE DU PRODUIT

1. En matière de placements financiers, vous considérez-vous comme un investisseur :

- Débutant Moyennement expérimenté Expérimenté

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| a. Avez-vous bien conscience que l'investissement dans Novaxia Immo Opportunité 6 représente un risque de perte en capital ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b. Êtes-vous financièrement en mesure de supporter ce risque de perte en capital ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c. L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (<15 %) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d. Gérez-vous vous-même votre portefeuille ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| e. Avez-vous pris en compte une durée minimale de 5 ans de détention afin de bénéficier de la un réduction fiscale ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions (à l'exception de la question « d »), vos objectifs ne semblent pas être en adéquation avec les caractéristiques de Novaxia Immo Opportunité 6. Novaxia Asset Management vous invite à vous rapprocher de votre conseiller financier personnel qui pourra utilement compléter votre information et préciser avec vous l'adéquation du produit à votre profil.

2. Quels sont vos objectifs d'investissement ?

- Optimisation fiscale Diversifier mon patrimoine Obtenir des revenus complémentaires
 Transmettre mon patrimoine Autre(s) (à préciser) :

ORIGINE DES FONDS

1. Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?

- Oui Non

Ces fonds proviennent de :

- Salaires et traitements Cessions de parts de société Pension, retraites, rentes
 Revenus fonciers Autre(s) (à préciser) :

CLAUSE FATCA

1. Êtes-vous résident fiscal américain ?

- Oui Non

2. Êtes-vous citoyen américain ?

- Oui Non

3. Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ?

- En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes et conformes à la réalité à la date de signature du présent document.

Date :

Signature de l'investisseur :

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

CONDITIONS ET ENGAGEMENT DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) demeurant au
.....

Reconnais :

- Avoir vérifié que cet investissement dans Novaxia Immo Opportunité 6, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à ma situation personnelle ; ⁽¹⁾
- Avoir été informé(e) que l'activité de la Société objet de l'investissement s'exerce dans un domaine de nature incertaine, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour l'investisseur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit ;
- Avoir été informé(e) que la durée d'immobilisation de l'investissement sera au minimum de 5 ans (les actions souscrites devant être conservées jusqu'au 31 décembre de la 5ème année qui suit celle de la souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2022) et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en l'absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang ;
- Avoir été informé(e) de mon droit de rétractation ;
- Que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon Conseiller financier personnel et que ces informations sont exactes à la date de signature ci-dessous ;
- Que les décisions d'investissements mentionnées sur ce document le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation ;
- Avoir pris connaissance des statuts, du dernier prospectus ou notice d'information en vigueur, délivrés par mon Conseiller financier personnel ;
- Que cet investissement constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers ;
- Être dans l'obligation de télé-déclarer mes impôts pour bénéficier de la réduction d'ISF.

Au regard des informations que vous nous avez communiquées, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néanmoins possible de demander une reclassification qui pourra cependant vous être refusée. Vous êtes également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation susceptible de modifier votre classification. Dans le cas où vous souhaiteriez faire une demande de changement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Novaxia Asset Management et pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes: gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponses aux obligations légales et réglementaires. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition selon la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à l'adresse de Novaxia Asset Management. Vous êtes informés que Novaxia Asset Management met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L 561-45 du Code Monétaire et Financier.

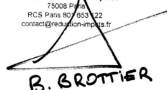
En signant le bulletin de souscription et le présent document, je prends donc acte des dispositions ci-dessus, et certifie les informations renseignées comme étant véritables.

Date :

Cachet et signature du conseiller

Signature de l'investisseur

SARL REDUCTION IMPOTS.FR
89 Avenue des Champs-Élysées
75009 Paris
RCS PARIS 802 346 552
contact@reduction-impots.fr



B. BROTTIER

⁽¹⁾En cas de doute, il est recommandé de consulter un Conseiller juridique ou financier personnel.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES

À COMPLÉTER

Si vous avez coché « oui » à la question du Bulletin de souscription : « Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? », merci de remplir les informations suivantes :

1. Exercez-vous ou avez-vous exercé (au cours de l'année écoulée) un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international à l'étranger* ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser l'intitulé exact du mandat ou de la fonction :

.....

Description et rôle du mandat / de la fonction :

.....

Date d'entrée en fonction : Date de sortie en fonction :

2. Vos parents, enfants, conjoint ont-ils exercé ou exercent-ils encore un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international à l'étranger* ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser l'intitulé exact de la fonction publique, ainsi que l'identité et la qualité de la personne concernée.

Nom :

Prénom(s) :

Qualité :

Description et rôle du mandat/de la fonction :

.....

Fait à : Date :

Signature du souscripteur

* En tant que : Chef d'Etat, Membre d'un gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un parlement ou du parlement européen, Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, consul, Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...)

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION*Conseil en Gestion de Patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine*

Reduction-Impots.fr - SARL au capital de 10.000 € – RCS de Paris 801 653 122 – Siège social 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS. Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias) sous le numéro 15005221 (consultable sur www.orias.fr) en qualité de :

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers adhérent de la CNCGP association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du code monétaire et financier avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : néant. Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Courtier en assurance dans la catégorie « b » :

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il peut vous être communiqué sur simple demande le nom des entreprises d'assurances avec lesquelles le cabinet travaille. Entreprises d'assurances avec lesquelles il existe un lien financier: néant.

Démarcheur bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : 123 Venture, Alto Invest, Amundi AM, Apicap, A Plus Finance, Audacia, Cabinet Voisin, CD Partenaires, Corum AM, Extend AM, EOS Venture, Finaveo, Intergestion, La Française AM, LBO France, M Capital Partners, Novaxia AM, OCP Finance, NextStage AM, Oddo & Cie, OTC AM, Peref Gestion, Primonial, Sigma Gestion, Sofidy, Truffle Capital, Urban Investissement, Vatel Capital, Ycap Partners

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce numéro CPI 7501 2015 000 000 852 délivrée par la CCI de PARIS, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement, ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant. Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit, de financement, ou de paiement : Néant.

Service de Conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiquée préalablement.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Mme Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur)). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la CNCGP dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je soussigné M / Mme.....atteste (attestons) avoir reçu ce document d'entrée en relation.

Fait à Le

Signature :



LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur, vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. A l'occasion d'un précédent entretien nous vous avons remis le Document d'Entrée en première Relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF. Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser, les conditions et les modalités d'intervention entre Reduction-impots.fr, représentée par M. Bertrand BROTTIER en sa qualité de gérant, d'une part et :

M./Mme Nom : Prénom :
Adresse :

1. Cadre et modalités de notre intervention :

Lors d'un entretien précédent vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux. Les missions confiées à l'établissement seront les suivantes : vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers, et analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisations. Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison nous vous proposons de vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale. Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée. Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettront d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations. Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. Rémunérations et autres rémunérations :

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu du degré de complexité de votre dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, nous pouvons estimer que cette mission pourra être justement rémunérée par des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 0,5% pour les OPC monétaires, jusqu'à 1,5% pour les actions françaises, les actions de pays de la zone euro, les actions des pays de l'U.E., les actions internationales, les obligations et autres titres de créance libellés en euro, les obligations et autres titres de créance internationaux, les OPC fonds à formule, les OPC diversifiés et pour les autres parts de sociétés, une partie des frais de souscription et « re-offer » (écart de prix, upfront, etc.) pouvant aller jusqu'à 5% pour les catégories visées ci-dessus, une partie des frais de transaction et des droits de garde, et autres avantages non monétaires et rémunérations appropriés. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

3. Confidentialité :

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de notre cabinet.

4. Droits et obligations des parties :

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats. Dans la mesure de votre acceptation de cette mission, nous ne manquerons pas de demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer les renseignements utiles. En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive. Dans le cadre du suivi patrimonial, vous vous engagez à nous faire part de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait votre situation patrimoniale, afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil. Par la présente, vous autorisez les établissements dépositaires ou compagnies d'assurance à communiquer au cabinet Reduction-Impots.fr et le cas échéant à son prestataire de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la Directive relative aux marchés d'instruments financiers dite « MIF » et de notre statut de conseiller en investissements financiers. Nous nous engageons à vous informer de l'actualisation de nos mandants et des partenaires avec lesquels nous pourrions entretenir une relation significative de nature capitalistique ou commerciale. Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer avec un délai de préavis d'un mois.

5. Litige :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Mme Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (http://www.amf-france.org /le médiateur). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en 2 exemplaires à..... le

M/ Mme

Pour Reduction-Impots.fr, M. BROTTIER Bertrand

Signature :

Signature :



CONVENTION DE RÉCEPTION TRANSMISSION D'ORDRE

Entre le Client :

M./Mme Nom :Prénom :Profession.....

Adresse :

Et Reduction-Impots.fr, ci après dénommé le Conseil

Société A Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 801 653 122, ayant son siège social 66 avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS, Conseil en Gestion de Patrimoine, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 15505221 (www.oriass.fr), en qualité de conseil en investissement financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés, représentée par son gérant Monsieur Bertrand BROTTIER.

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPI, FIP, SCPI, OPCI, liste non exhaustive), dans les conditions et limites légales et réglementaires. La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille d'OPC. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées auxdites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Conseil fournira au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil. Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC. Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte ou son numéro de porteur de parts, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et, le cas échéant, son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre, la signature datée du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre. Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre. Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans les meilleurs délais suivant sa réception. Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir dans les meilleurs délais après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil horodatera, par tout moyen, l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client. Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que si les conditions de marché le permettent et s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention entre le Client et cet établissement. En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu responsable d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte. La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présentation convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties,

Fait à..... le

M. / Mme

Pour Réduction-impots.fr, M BROTTIER Bertrand

Signature :

Empty box for signature

Signature :

Empty box for signature

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE CLIENT : QUESTIONNAIRE PATRIMONIAL

Mise en garde et informations préalables : Lors de la commercialisation d'un contrat d'assurance vie ou d'un instrument financier, le cabinet doit s'enquérir des exigences et besoins de son client, de sa situation financière, de ses objectifs, ainsi que de ses connaissances et de son expérience en matière financière, afin de délivrer un conseil adapté. A cet effet, nous vous soumettons ce recueil d'informations patrimoniales qui comporte un questionnaire patrimonial et un questionnaire de profil de risques. Nous attirons votre attention sur le fait que vous vous engagez à une communication exhaustive et sincère des informations vous concernant et que dans le cas contraire : dans le cadre de la commercialisation d'un contrat d'assurance, le conseil délivré pourrait ne pas être totalement adapté, dans le cadre de la fourniture d'un conseil en investissements financiers, le cabinet devra s'abstenir de vous recommander les opérations, instruments et services en question. Toute modification de votre situation familiale, patrimoniale ou professionnelle peut avoir une incidence sur la prestation fournie et doit donc être signalée à votre conseiller afin d'actualiser le présent document. Enfin, nous vous invitons à apporter les modifications nécessaires au cas où les informations fournies présenteraient entre elles des incohérences manifestes ou seraient incomplètes.

Je soussigné(e) atteste que ma situation n'a pas changé depuis le dernier recueil d'informations.

1. Votre état civil et votre situation professionnelle, familiale et matrimoniale :

	Vous	Votre conjoint/partenaire
Nom (nom de jeune fille) :
Prénom(s) :
Date et lieu de naissance :/...../..... à...../...../..... à.....
Adresse personnelle :
Code postal et ville : - -
Nationalité / résidence fiscale :/...../.....
Résidence fiscale :
Téléphone :
Adresse email :
Situation professionnelle :
Régime et date de mariage :
Enfants et personnes à charge :	
	<input type="checkbox"/> Régime de protection juridique (préciser :.....) <input type="checkbox"/> Personne politiquement exposée <input type="checkbox"/> Citoyen ou résident fiscal des USA	

2. Informations complémentaires susceptibles d'influencer votre situation patrimoniale actuelle et future :

.....

.....

.....

3. Situation patrimoniale synthétique :

Revenus annuels de foyer fiscal	<input type="checkbox"/> < 50 k€ <input type="checkbox"/> de 50 à 100 k€ <input type="checkbox"/> de 100 à 150 k€ <input type="checkbox"/> > à 150 k€
Informations fiscales	<input type="checkbox"/> Montant de votre IRPP N-1 : _____ € <input type="checkbox"/> Dont revenus fonciers N-1 : _____ € <input type="checkbox"/> Montant de votre ISF N-1 : _____ €
Estimation globale du patrimoine du foyer	<input type="checkbox"/> < 800 k€ <input type="checkbox"/> de 800 à 1300 k€ <input type="checkbox"/> de 1300 à 2570 k€ <input type="checkbox"/> de 2570 à 5000 k€ <input type="checkbox"/> de 5000 à 10000 k€ <input type="checkbox"/> > à 10000 k€
Répartition de votre patrimoine	<input type="checkbox"/> Actifs financiers : _____ € <input type="checkbox"/> Actifs immobiliers : _____ € <input type="checkbox"/> Actifs professionnels : _____ € <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : _____ €
Composition du patrimoine financier	<input type="checkbox"/> Livrets et disponibilités : _____ € <input type="checkbox"/> Assurance-vie : _____ € <input type="checkbox"/> OPCVM/actions/Obligations : _____ € <input type="checkbox"/> FIP/FCPI/Parts de PME : _____ € <input type="checkbox"/> Fonds Immobiliers : _____ € <input type="checkbox"/> Autres : _____ €
Capacité d'épargne mensuelle estimée	_____ €

4. Vos objectifs patrimoniaux :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduire mon IRPP | <input type="checkbox"/> Transmettre mon patrimoine |
| <input type="checkbox"/> Réduire mon ISF | <input type="checkbox"/> Diversifier mon portefeuille |
| <input type="checkbox"/> Préparer ma retraite | <input type="checkbox"/> Mettre en place une épargne |
| <input type="checkbox"/> Valoriser mon capital | <input type="checkbox"/> Optimiser mes placements |

QUESTIONNAIRE DE CONNAISSANCE CLIENT : QUESTIONNAIRE DE PROFIL DE RISQUE

La mise en place d'un profil de risques permet d'élaborer une stratégie financière en adéquation avec votre tolérance au risque, vos objectifs et vos besoins patrimoniaux dans le temps. Nous vous invitons à prendre connaissance sur www.reduction-impots.fr/profils-de-risques/ de la typologie des profils de risques et leurs caractéristiques ainsi que de notre aide au remplissage de ce formulaire.

5. Connaissance et expérience en matière de placement financier :

1. Concernant les placements financiers vous connaissez ?

- Les placements bancaires traditionnels Quelques principaux placements Plusieurs des principaux placements Tous les placements

2. Quel est votre niveau d'expertise concernant les produits financiers ?

- Je suis néophyte Je suis moyennement expérimenté Je suis expérimenté

3. Selon quelle fréquence suivez vous vos placements actuels ?

- Hebdomadaire Mensuelle Trimestrielle Annuelle

4. Quelle est votre connaissance et expérience des instruments financiers ci-dessous ?

Type de supports financiers	Niveau de connaissance			Avez-vous déjà investi dans ces supports	
	Faible	Moyen	Bonne	Non	Oui
OPCVM monétaires et produits à capital garanti					
Actions et OPCVM actions					
Fonds d'investissements alternatifs (FCPI, FIP, OPCI, SCPI, etc...)					
Titres non cotés (FCPI, FCPR, FIP)					
Produits structurés (BMTN, EMTN, etc.)					
Autres produits : options, produits à terme, warrants, etc.					

5. Avez-vous déjà investi dans les actions ou dans les supports investis en actions ?

- Oui et j'étais satisfait Oui, je n'étais pas satisfait Non, mais je l'envisage Non, et je ne l'envisage pas

6. Avez-vous déjà subi une baisse de vos placements financiers sur une année ?

- Non Inférieure à 10% Entre 10 et 20% Entre 20 et 30% Supérieure à 30%

7. La valeur de votre investissement baisse de 20%, comment réagissez vous ?

- Ca suffit, je désinvestis Pas vendu, pas perdu, donc je patiente Cela va remonter, je réinvestis

8. La valeur de votre investissement augmente de 20%, comment réagissez vous ?

- Je maintiens en l'état Je ré investis un montant inférieur à l'investissement initial Je ré investis un montant supérieur

9. Quels sont les objectifs de vos placements ? (vous pouvez les hiérarchiser si vous le souhaitez)

- Valoriser le capital Revenus complémentaires : si oui à Court terme Moyen Terme Long Terme Constituer une épargne
 Transmettre un capital Utiliser vos placements comme instrument de garantie Autre :

10. Quel pourcentage de votre patrimoine représente le montant que vous envisagez d'investir (hors résidence principale) ?

- Moins de 25% entre 25% et 50% Entre 50% et 75% Plus de 75%

11. Le critère de liquidité est il important dans le cadre de vos placements ?

- Oui, je dois pouvoir disposer de mon argent à tout moment Non, j'ai d'autres économies disponibles rapidement

12. Quelle est la durée envisagée de vos placements ?

- Moins de 2 ans Entre 2 et 5 ans Entre 5 et 8 ans Plus de 8 ans

13. Quelle performance attendez vous de vos placements ?

- Rendement potentiel très faible et risque en capital très faible Rendement potentiel élevé et risque en capital élevé
 Rendement potentiel faible et risque en capital faible Rendement potentiel très élevé et risque en capital très élevé
 Rendement potentiel moyen et risque en capital moyen

14. Quelle variation annuelle du capital investi accepteriez-vous ?

- Je n'accepte aucune perte de -5% à +5% de -10% à +10% de -20% à +20% de -30% à +30% de -40% à +40%

6. Evaluation du profil de risque – cadre réservé au CGP : Sécuritaire Prudent Equilibré Croissant Dynamique

Par la signature de ce document, j'atteste de l'exactitude des informations fournies et je reconnais que celles-ci sont nécessaires au traitement de l'opération envisagée.

Fait en 2 exemplaires à..... le

M. /Mme

Pour Réduction-impots.fr

Signature :

Signature :

Bertrand BROTTIER

FICHE PRESENTATION DES RISQUES PRODUIT

⇒ **Nom de l'offre :** **Novaxia Immo Opp. 6** **Opérateur / société de gestion :** NOVAXIA
⇒ **Agrément / visa AMF :** n° : 17-160 Non concerné
⇒ **Public concerné :** Tout public Investisseurs professionnels ou avertis Cercle restreint d'investisseurs

Risque de perte en capital : le produit n'affiche pas de garantie sur le capital investi. Une perte peut donc être constatée au terme ou en cours de vie du produit pour plusieurs raisons (mauvaise gestion, évolution du marché à la baisse, déficit de liquidité des actifs entraînant une vente décotée...).

Risque lié à la structure juridique : le produit présente un risque de perte en capital supérieure au montant investi du fait de l'absence de limitation de responsabilité des associés.

Risque d'absence ou de faible liquidité : les parts ou actions souscrites n'étant pas cotées, voire faisant l'objet d'un blocage contractuel sur une durée définie, l'investisseur risque de ne pouvoir les revendre rapidement en cas de besoin. Il prend donc le risque de ne pouvoir mobiliser le capital investi en cas de besoin, ou de devoir le brader pour obtenir le retour à la liquidité des fonds investis.

Risque de remise en cause de l'avantage fiscal : le produit prévoit une réduction d'impôts ou un avantage fiscal comparable consenti en contrepartie de contraintes tels que le respect par le gérant de certaines conditions d'investissement et/ou le respect par l'investisseur d'une période de conservation des parts ou actions souscrites. Le non-respect des conditions liées à cet avantage fiscal pourrait entraîner sa remise en cause par l'administration fiscale.

Risque de dépassement des plafonds fiscaux : l'avantage fiscal lié au produit peut être soumis à des règles de plafonnement (plafond global des niches fiscales, plafond propre au régime de défiscalisation...) et certains régimes peuvent prévoir que les éventuels excédents de la réduction d'impôts obtenues sur l'impôt dû ou sur les différents plafonds ne soient pas reportables. Ces deux facteurs peuvent être cause de perte de tout ou partie de la réduction d'impôts souhaitée.

Niveau de risque évalué par notre cabinet : Sécuritaire Prudent Equilibré Croissant Dynamique

Commentaires / évaluation du risque : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Je reconnais avoir reçu cette fiche de présentation, en avoir pris connaissance et avoir compris les risques liés à la souscription du produit mentionné en-tête et avoir pris ma décision en toute connaissance de cause

Mme / M. Fait à le

Signature